

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2021

Date de la convocation : 09/03/2021

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Jacques BOYER à Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Brigitte PHAM-CUC à Mme Annie DUTRON, M. Jean-Paul PHILY à Mme Martine FAÏTA.

Absents suppléés : M. Christian JANIN représenté par sa suppléante Mme Nadège NIVON, M. Denis PEILLOT représenté par sa suppléante Mme Réfija BABACIC, Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

Absent : M. Malik MAOUCHE.

Secrétaire de séance : M. Nicolas HYVERNAT.

OBJET : **ADMINISTRATION GENERALE** : Convention de mutualisation avec les communes membres pour l'assistance du service commun d'archives de Vienne Condrieu Agglomération/ville de Vienne

Rapporteur : Claudine PERROT-BERTON

NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre du schéma de mutualisation de Vienne Condrieu Agglomération adopté le 28 janvier 2016 par le conseil communautaire, il est proposé aux communes qui le souhaitent de bénéficier de l'ingénierie du service commun d'archives de Vienne Condrieu Agglomération/ville de Vienne.

Cette assistance vise à répondre à l'obligation réglementaire de conservation et de gestion des archives par les collectivités, en proposant l'intervention d'un archiviste : gestion des éliminations et des versements d'archives, traitement des archives papier (tri, conditionnement, rédaction d'inventaires...), conseils en matière de gestion des documents électroniques (nommage de fichiers, plans de classement), valorisation du patrimoine écrit.

Aujourd'hui, afin de poursuivre cette mutualisation, la convention d'assistance du service commun d'archives doit être renouvelée avec les communes qui le souhaitent. Les engagements de chacune des parties sont détaillés dans la présente convention jointe en annexe.

Ces conventions feront l'objet d'une participation de la commune de 205 € par jour en sachant que chaque commune pourra décider du programme et du temps passé avec le service commun d'archives au vu du diagnostic réalisé en amont à titre gratuit par l'archiviste.

Les conventions débuteront à compter de leurs dates de signature et prendront fin le 31 décembre 2026.

Il est précisé que dans le cadre cette mutualisation, les communes devront désigner un agent communal référent en matière d'archives et disposer d'un local dédié aux archives.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le schéma de mutualisation adopté par délibération du conseil communautaire,

VU l'avis de la commission administration générale du 4 février 2021,

VU l'avis du bureau communautaire,

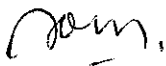
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

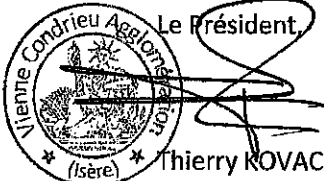
APPROUVE le projet de convention de mutualisation avec les communes membres pour l'assistance du service commun d'archives de Vienne Condrieu Agglomération/Vienne. Ce document est joint à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions avec les communes, effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération publiée le 18 mars 2021

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme
Le Président

Thierry KOVACS